

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Joseph Poirier](#)

<https://www.cadre21.org/membres/c5e1d642beba9e2639049b4e>

Date d'obtention : 2021-11-15 17:32:10

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il faut premièrement que le jeune se sente en confiance lorsque nous l'approchons. Il est primordial de bien évaluer l'incident et de tenter d'identifier si d'autres jeunes sont impliqués. La même grille d'évaluation sera utilisée si d'autres jeunes sont impliqués. Il est important de parler à ces jeunes seul à seul pour maintenir la vie privée et demander aux jeunes de ne pas en parler aux autres. Si l'école considère que l'acte de l'instigateur est malveillant et de nature criminelle, elle doit contacter le service de police et ne pas parler au jeune instigateur. Il est donc possible de questionner le jeune si ce n'est pas un acte malveillant, tout en protégeant les élèves qui ont fourni de l'information. Il est important de saisir tout appareil électronique, sans regarder le contenu, si nous avons raison de croire qu'il pourrait contenir de la pornographie juvénile. Les appareils devront être éteints et placés dans des sacs scellés en présence des élèves. Lorsque l'intervention est complétée, il est important de prendre contact avec le policier chargé d'intervenir par son service. Il est aussi important, si en cours de route, nous prenons conscience que c'est un acte malveillant d'en informer le service de police. Il faut ensuite prendre contact avec les parents de la victime, du jeune instigateur, pour leur expliquer la situation et les protocoles qui en découlent.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il est important de bien saisir notre rôle et savoir quand on doit remettre la suite des interventions entre les mains des policiers. Dans le même sens, il est important de savoir quand notre rôle s'arrête: ex. si la police nous demande d'être mandataire d'une certaine situation. Je retiens aussi qu'il est important de poursuivre nos interventions et de corroborer les faits lorsque la situation semble banale pour le jeune (exemple du maillot de bain).

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Ne jamais regarder les photos. Je crois que si le jeune se sent dépassé et qu'il veuille vraiment nous les montrer, notre réaction peut paraître comme celle d'un intervenant qui ne veut pas faire sa part dans la situation. Cependant, c'est une des règles les plus importantes dans cette méthode.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

